

## **APPEL A PROJET PRE 2023**

Programme de Réussite Du 13 mars 2023 au 2 mai 2023

PRF

Date limite de dépôt des dossiers

MARDI 2 MAI 2023 (Minuit)















### 1. CADRE GENERAL

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif lié à la politique de la ville qui s'intègre au volet Éducatif du contrat de Ville 2015-2020 élaboré au niveau de la collectivité de Saint-Martin et modifié par un avenant datant 2021 ; le PRE est porté par l'établissement public local d'enseignement (EPLE) collège Mont des Accords et financé par la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin au titre de la politique de la ville et la Collectivité d'Outremer de Saint-Martin. Sa coordination est assurée par la coordonnatrice PRE déléguée par l'éducation nationale en lien direct avec la préfecture et la COM.

### Il se caractérise par un double objectif :

- D'une part, la prise en compte des enfants et des jeunes dans leur globalité,
- Et d'autre part, l'approche individualisée des parcours éducatifs où il s'agit de prendre en compte la singularité de chaque situation.

La Réussite Éducative, qui inclut la réussite scolaire, s'inscrit dans le champ plus large du développement des enfants et des jeunes, périscolaire et extra-scolaire. De nombreuses actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent.

Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

### **LES PUBLICS BENEFICIAIRES**



Le PRE s'adresse à des enfants ou des jeunes et leur famille en prenant en compte leur contexte scolaire, familial, sanitaire, socio-culturel.

Il vise des enfants et des jeunes **entre 2 et 18 ans**, présentant des signes de fragilité pouvant compromettre leur réussite éducative ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur développement harmonieux. Il concerne les familles qui vivent sur les **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, et/ou qui sont scolarisés dans des **établissements scolaires classés en éducation prioritaire**, en REP et REP+, dès lors qu'ils **nécessitent des modes d'intervention plus individualisés**.

### 2. PRIORITES DU PRE



### LES PRIORITES DU PRE 2023 restent inchangées

Dans le cadre de cet appel à projet, la prise en compte individuelle des difficultés est une des priorités.

Les objectifs suivants sont à prendre en compte :

## 1. Prévention et lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme Ainsi que la prise en charge des élèves temporairement exclus



L'échec scolaire est le fruit de facteurs multiples. Le premier signe est souvent la difficulté des enfants ou de jeunes face aux apprentissages scolaires.

De nombreuses réponses sont apportées sur le territoire, au sein des établissements scolaires, et des dispositifs hors temps scolaires : dispositif CLAS, accompagnement éducatif, aides aux devoirs...

## reussite educative

Mais un certain nombre d'enfants ou de jeunes nécessitent une attention particulière ou une approche différenciée.

Sans se substituer à l'offre existante, il s'agira de proposer un accompagnement individuel et individualisé qui favorise une scolarisation réussie. L'accent pourra être mis sur la méthodologie et des moyens adaptés aux problématiques rencontrées face à l'apprentissage : prérequis, acquis fondamentaux, apprendre à apprendre, avoir le désir d'apprendre, implication du parent sur les séances...

Les difficultés scolaires ne sont pas les seules à être mise en cause dans les questions d'échec scolaire, d'autres paramètres y contribuent : place du jeune au sein d'un groupe, trouver du sens à son parcours scolaire, manifestations de violence verbale ou physique, absentéisme perlé...

Pour y répondre, il est souhaitable de proposer des actions qui permettent de :

- Développer l'estime de soi ;
- Mettre en avant des méthodes pédagogiques spécifiques et personnalisées ;
- Proposer des espaces de parole : enfant, famille ;
- Favoriser un accompagnement concerté parents/enseignants/intervenants tout en intégrant l'enfant;
- Favoriser l'entrée dans les apprentissages scolaires ;
- Favoriser l'accompagnement au sein du domicile.

### 2. Soutien à la parentalité



Être parent est un exercice complexe, rendu plus difficile dans certaines conditions : difficultés socio-économiques, maîtrise insuffisante des codes de communication avec les institutions...

Pour Favoriser l'exercice de la parentalité, Il importera de tenir compte des enjeux et des spécificités des territoires concernés pour :

- Aider les familles à mieux appréhender le système scolaire en tenant compte, entre autres, du capital scolaire familial;
- Valoriser et soutenir les familles pour faire face aux difficultés d'éducation qu'elles rencontrent au quotidien;
- Favoriser l'implication des familles dans les actions proposées par les structures du territoire tout en leur donnant une meilleure connaissance des dispositifs;
- Permettre aux familles de partager avec leurs enfants des activités ;
- Favoriser la communication enfant/parent.

## 3. Développer la prévention sanitaire et sociale



L'approche globale, en terme de prévention, nécessite de ne pas négliger les questions sanitaires et sociales. La dimension psychologique en est une donnée importante.

Sans être exhaustif, il conviendrait de :

- Permettre aux familles une meilleure connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant ou du jeune (hygiène de vie, besoin de sécurité, estime de soi...) et un accompagnement vers le soin;
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique des enfants ou des jeunes, et de leurs parents;
- Diagnostiquer et accompagner les enfants ou les jeunes et leurs familles qui rencontrent des troubles spécifiques des apprentissages, psychomoteurs...

### 3- SUBVENTION OU DOTATION?



Les associations ne font en aucun cas une demande de subvention PRE. La subvention PRE a été allouée au collège Mont-des-Accords par le **comité de pilotage du contrat ville** pour le fonctionnement du PRE.

Les porteurs de projets, personnes morales de droit privé (associations, entreprises) et de droit public (établissements publics), font la demande d'une dotation financière pour les actions qu'elles vont réaliser. La facturation de l'action sera faite sur **services-faits** 

### 4- MODALITES DE L'APPEL A PROJETS 2023



## Programme de

En fonction des priorités et des objectifs retenus dans cet appel à projets, chaque association peut déposer une ou plusieurs actions dans les 3 domaines priorisés.

Les réponses apportées par l'opérateur s'inscriront dans le cadre des Parcours de Réussite Éducative proposés par l'Équipe de Réussite Éducative.

Chaque porteur de projet a la possibilité de déposer une ou plusieurs action(s) avec la nécessité de nommer un référent associatif PRE (Cf. ANNEXE).

L'action proposée doit s'adapter au temps de disponibilité des familles et des enfants, et donc privilégier les temps après l'école en semaine.

Pour les actions d'aide à la scolarité et éducative, une priorité sera faite pour les actions se déroulant au domicile des enfants et leurs familles.

Les porteurs de projet s'engagent à transmettre aux instances du PRE les documents de suivi suivants :

- Le tableau récapitulatif EXEL des actions (date/lieu/nombres de parcours);
- La liste des bénéficiaires à jour ;
- La fiche de suivi mensuel de chaque parcours, complétée par le référent (annexe);
- Les factures correspondantes aux services faits.

De plus l'association s'engage à faire un bilan intermédiaire et un bilan final et faire le point de façon régulière avec la coordonnatrice.

### La période d'exécution de l'action est :

### Du 1er septembre 2023 au 31 mai 2024



### 5- COMPOSITION DU DOSSIER

- 1. Une **fiche action** (jointe en annexe) **par projet déposé**, avec les deux annexes du budget détaillé de l'action.
- 2. Le récépissé d'enregistrement à la préfecture pour les associations
- 3. Les statuts de l'association et les changements éventuels dans les statuts
- 4. L'attestation URSSAF
- 5. L'attestation d'assurance
- Le R.I.B
- 7. La nomination d'un référent PRE
- 8. Les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions conduites en 2022-2023\* dans le cadre de la programmation PRE mentionnant :
  - Le nombre de parcours réalisés et la durée des parcours,
  - Le bilan financier
  - · Une description des modalités de l'action conduite,
  - Une évaluation-bilan de l'impact de l'action proposée sur le parcours

### **ENVOI DES DOSSIERS DES DEMANDES DE DOTATION:**

Le dossier complet sera transmis en un exemplaire au plus tard :

### MARDI 2 MAI 2023 (minuit).

### Par mail ou courrier à :

Coordonnatrice PRE
Service de l'Éducation nationale
Mall West Indies
Marigot
97150 SAINT-MARTIN

97150 SAINT-MARTIN Tél.: 0590 47 81 43

http://seidn.ac-guadeloupe.fr/
lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr

- International Case Assaults Specific

<sup>\*</sup>Attention AUCUNE DONNEE NOMINATIVE ne doit être mentionnée dans le bilan final

# **ANNEXES**

Les pièces de l'annexe sont présentées à titre indicatif.
Les documents à remplir seront envoyés par mail sur demande à Lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr

PRE Saint-Martin

## Programme de Réussite Educative Saint-Martin



Titre de l'action : Thématique retenue :

### **FICHE ACTION**

Prévention et lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme et la prise en charge des

□ Prise en charge des difficultés liées à la santé physique, mentale et au rythme de vie des enfants et

### **PORTEUR DE PROJET:**

élèves temporairement exclus;

des jeunes, pour ces derniers qu'ils soient scolarisés ou non.

Soutien à la parentalité ;

Organisme :		
Nom du référent-e- PRE : Nom et Coordonnées pré		
	isident-e .	
Constat général		
Objectifs de l'action		
proposée		
Program	nmada	The second secon
Public visé : à préciser	IIIIIC GC	
: Filles-Garçons, âges, et profil	e éducatió	
Période de mise en place de		
l'action et durée		
Modalités d'intervention : à	EXEMPLE	
préciser		
Lieu+ jours d'intervention+	1814	
horaires		4 6-1
Indicateurs de réussite	part .	
Résultats attendus		
Nombre de parcours pouvant être accueillis sur une même période (file active)		
Budget total détaillé de	Postes de dépenses	Montant unitaire
l'action :	No.	
(Désignation des postes de dépense +montant unitaire en		
euros)		
,		
Dotation demandée		,
Ratio coût de l'action/		
dotation demandée		

## Programme de Réussite Educative Saint-Martin



Titre de l'action :

**TOTAL CHARGES** 

Association/porteur du projet :

### **FICHE ACTION**

### **Annexe 1**

### Charges et postes de dépenses liés à l'action proposée :

CHARGES & POSTES DE DEPENSES**	prix unitaire	qté	prix total	
ACHATS				0
Achats matières et fournitures (Fournitures numériques ou liées aux activités de réussite des jeunes)				0
Autres fournitures (Tout matériel éducatif et pédagogique nécessaire ou fournitures de services)			Lane	0
Support d'éléments de communication (Coûts de reprographie, des supports, des prestations)  Autre à préciser:		<i></i>		0
SERVICES		FAX.		0
Communication	100			0
Déplacements  Autre à préciser:				0
CHARGES de PERSONNEL	Taux horaire unitaire	qté		0
Rémunération des personnels , intérvenants engagés dans le cadre l'action PRE				0
Autre à préciser:				

<sup>\*</sup>A remplir obligatoirement pour validation du dossier

<sup>\*\*</sup> Ce document servira de base pour la facturation des actions

## Programme de Réussite Educative Saint-Martin



### **FICHE ACTION**

Annexe 2 : identification et budget prévisionnel :

Porteur	du	pro	iet	

Titre de l'action:
1. Identification de la personne morale :
1-Nom - Dénomination :
2-Numéro Siret :
3-Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
4-Adresse du siège social :
4-Adresse du siège social :  5-Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :  6-Représentant-e légal-e (personne désignée par les statts)  Nom :  Fonction :  Téléphone : Courriel :
7-Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention
Nom: Prénom?
Fonction:
Téléphone : Courriel :

### 2. Budget¹ prévisionnel général du projet

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation <sup>2</sup>		
61 – Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page		
Locations		Programme de réussite éducative		
Entretien et réparation				
Assurance		Conseil Territorial de Saint-Martin		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Documentation	Education
62 – Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	
Publicité, publications	- /
Déplacements, missions	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :
Services bancaires, autres	<i>\</i> <b>\ \ \</b>
63 – impôts et taxes	100
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	Organismes sociaux AAP CAF
64 – Charges de personnel	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)
Rémunération des personnels	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)
Charges sociales	Aútres établissements publics
Autres charges de personnel	Aides privées (fondation)
65 – Autres charges de gestion courante	75 – Autres produits de gestion courante
	756. Cotisations
	758 Dons manuels - Mécénat
66 – Charges financières	76 – Produits financiers
67 – Charges exceptionnelles	77 – Produits exceptionnels
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	78 – Reprises sur amortissements et provisions
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	79 – Transfert de charges
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET
Charges fixes de fonctionnement	Lative
Frais financiers	
Autres	
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
Excédent prévisionnel (bénéfice)	Insuffisance prévisionnelle (déficit)

### Autres documents informatifs sur le fonctionnement du PRE :

### Le référent PRE

La nomination d'un **REFERENT PRE** est impérative pour le projet à mener.

Le référent PRE est la personne qui met en œuvre l'action spécifique proposée. Il centralise les informations relatives à la prise en charge de l'enfant et de sa famille dans les différents secteurs de l'association.

### Rôle du référent PRE dans le cadre d'un parcours PRE :

- Informer l'équipe opérationnelle PRE de toute modification du parcours du fait du jeune, de la famille, de l'association ou autres.
- Tenir à jour une fiche de suivi mensuel, concernant la participation et l'évaluation de la situation de chaque enfant/famille.
- Présentation des factures et fiches bilan dans le dossier Excel en début de mois
- Participer à des réunions de l'EPS sur demande.
- Organiser des rencontres familles mensuelles afin d'évaluer ou réévaluer les objectifs du parcours engagé.
- Si le porteur de projet propose des actions d'aide à la scolarité : le référent doit organiser conjointement avec les familles des rencontres avec l'enseignant (ou professeur).

### Ces rencontres ont pour objectif:

- De croiser les observations sur le travail et le comportement de l'enfant sur ses différents temps (école, association, famille...).
- D'évaluer la portée de l'aide scolaire mise en œuvre.
- D'échanger avec l'équipe opérationnelle PRE afin de redéfinir les modalités du parcours.

Le référent PRE doit avoir des qualifications en lien avec les actions proposées, des compétences et expériences dans le domaine d'accompagnement des familles.

Le référent PRE doit être disponible certains soirs de semaine entre 15h et 18h, afin d'honorer les rendez-vous école et famille.

## Exemple de Fiche de suivi mensuel par parcours

NOM, prénom  Etablissement scolaire			Programme de Réussite éducative PRE Saint-Martin		
Repérant					
Référent			Porteur de projet		
Intervenant			Action		
Adresse			N° convention		
objet du suivi		-	Date	du	au
rograr	nme	de			4 75
Mois	semaine 1	Semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5
Séance mises en place avec l'enfant et/ou famille		CN.	PLE		
Entretien avec la famille Entretien avec établissement scolaire professionnel Repérant		EK			
Absences					
Suivi					
Motivation					
Progression					
Observations					
BILAN MENSUEL		I		<u> </u>	